

CONSTRUIRE EN BOIS : LES ENJEUX ACOUSTIQUES

Jeudi 4 et vendredi 5 mars 2026 à Lyon (69)

* Formation proposée en présentiel *



DURÉE : 2 journées (14 heures)



PUBLIC VISÉ : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

>>> **Prérequis :** aucun



OBJECTIFS :

- Comprendre les spécificités de la construction bois pour les aspects acoustiques
- Repérer les points durs acoustiques aux différents stades d'avancement des projets
- Organiser la prise en compte des enjeux acoustiques dans ses projets bois



PROGRAMME :

JOUR 1

1 - Introduction : la qualité de l'environnement sonore en France

- Etat des lieux
- Quelques statistiques
- Origine des nuisances
- Conséquences sur la santé
- Pathologies du bâtiment
- Les principales « non conformités » des bâtiments neufs
- Le coût social du bruit

2 - Propagation et perception

- La source et l'émission
- La propagation
- Les notions de fréquence, d'intensité, de puissance et pression acoustique
- Le fonctionnement auditif de l'homme
- Seuil de perception différentielle, introduction de l'échelle des décibels
- Effets de masque et sonie
- L'ouïe : sens d'alerte
- Appréciation subjective de gêne, d'amélioration, de dégradation
- Courbes iso-soniques, introduction des courbes de pondération
- Le fonctionnement de la gêne occasionnée par le bruit et les conséquences

3 - Le décibel et son utilisation

- Définitions et échelles de valeurs
- Règles de calcul :
 - addition, correction de bruit de fond
 - calcul du niveau d'intensité moyenne (Leq)

4 - Les effets du bruit

- Perception non auditive
- Repérage dans l'espace
- Alerte
- Notion de paysage sonore
- Les effets du bruit sur le sommeil
- Les conséquences du bruit : stress
- Perception auditive
- Intelligibilité de la parole
- Risque auditif (immédiat et long terme)
- Bruits utiles, dérangeants, masquants et/ou dangereux
- Traumatismes

5 - La fréquence et les comportements en fréquence

- Spectres normalisés
- Bruits normalisés
- Recomposition d'un spectre en dB et dB(A)

CONSTRUIRE EN BOIS : LES ENJEUX ACOUSTIQUES

Jeudi 4 et vendredi 5 mars 2026 à Lyon (69)

* Formation proposée en présentiel *



DURÉE : 2 journées (14 heures)



PUBLIC VISÉ : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

>>> **Prérequis :** aucun



OBJECTIFS :

- Comprendre les spécificités de la construction bois pour les aspects acoustiques
- Repérer les points durs acoustiques aux différents stades d'avancement des projets
- Organiser la prise en compte des enjeux acoustiques dans ses projets bois



PROGRAMME - SUITE

JOUR 2

1 - L'acoustique dans le bâtiment

- Isolement acoustique et affaiblissement acoustique (Parois massiques / Parois multiples)
- Les bruits de chocs
- Acoustique interne - réverbération
- Equipements techniques

2 - Les indicateurs acoustiques dans la construction

- Indice d'affaiblissement acoustique
- Isolement acoustique
- Niveau bruits de chocs
- Tr/AAE

3 - Les spécificités de la construction bois

- Les évolutions techniques, la R&D, la pratique
 - sur l'isolement acoustique vis-à-vis des bruits extérieurs
 - sur l'isolement acoustique entre locaux : les parois, les planchers, les liaisons
 - sur les bruits de chocs
 - sur l'acoustique interne

4 - A partir de cas concrets les points durs

- Les parois et les planchers
- L'orthotropie
- Le choix des fixations
- Les triples et quadruples parois
- CLT sur solives, caissons, doublage
- La rigidité et la légèreté

- Les liaisons
- Les transmissions latérales
- Les nécessaires liaisons souples
- Les basses fréquences : une préoccupation « bois »

5 - Que gérer, quand ?

- Positionner les points durs (acoustique) dans le planning du projet
- Identifier les clés (acoustiques)

6 - La réglementation acoustique

- Objectifs de la réglementation :
 - différentes législations
 - bruit dans l'environnement
 - bruit des infrastructures de transport (PEB, PGS)
 - bruit dans les bâtiments
- Panorama et articulations des différents textes applicables en matière de bruit :
 - code du travail (protection, émission des réverbérations des bâtiments)
 - loi sur la protection de l'environnement (études d'impact, établissements classés)
 - code de la construction (logements et attestations acoustiques)
- La loi cadre de décembre 92 :
 - bâtiments (logements, enseignements, soins, hôtels, sport, hébergement)
 - les autres décrets (infrastructures de transports (terrestres, aériens), lieux musicaux, bruits de voisinage, objets bruyants...)

 **FORMATEUR : Guy Capdeville, Acousticien, Directeur général, responsable de l'activité bâtiment d'un BE**
Compétences : acoustique du bâtiment, acoustique des salles, isolement entre locaux, isolement de façades, bruit des équipements techniques du bâtiment • **Formation initiale :** DEST acoustique

Important

- Le nombre de stagiaires est limité à 12. L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.

Date limite d'inscription le 23 février 2026**Prix :****450 € HT soit 540 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents du réseau Fibois AuRA****550 € HT soit 660 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents.**

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA.

Chèque débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire.

[Adhérez](#)**Délais de traitement de prise charge de la formation (en fonction de l'OPCO)**

Ces informations sont non exhaustives et vous sont transmises à titre informatif

- **FIP** : le délai est fixé à deux mois : <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>
- **OPCO EP** : le délai est fixé à 20 jours maximum à réception du dossier complet : <https://www.opcoep.fr/>
- **Constructys** : le délai est fixé à 15 jours avant la date de la formation : <https://www.constructys.fr/>
- **Akto** : le délai est fixé à 20 jours avant examen du dossier : <https://www.akto.fr/>

Prise en charge de la formationFibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA.Fibois AuRA est **certifiée Qualiopi** pour son activité de formation continue.

Conditions remplies pour une prise en charge par OPCO ou autre organisme collecteur.

Modalités d'évaluation

- **Fiche d'entrée en formation (informations et attentes stagiaire)**
- **Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en de fin de formation**
- **Fiche de satisfaction à chaud de la formation par les stagiaires**

Après réalisation le stagiaire recevra une attestation de fin de formation

Modalités d'accueil

Séance de formation en salle.

Pour toute demande particulière (handicap,...), nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager.

Méthodes mobilisées

Moyens ou outils utilisés

- ☐ Paper-board
- ☐ Vidéoprojecteur
- ☐ Support de formation remis aux stagiaires

Modalités pédagogiques

- ☐ Diaporama avec exposés
- ☐ Méthode de formation participative
- ☐ Etudes de cas
- ☐ Documents ressources

**Plus de renseignements :** Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -Florence Malhière/Neige - Référente administrative : contact.clermont@fibois-aura.orgJean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique et référent handicap: jp.mathe@fibois-aura.org

**DURÉE** : 2 journées (14 heures)**BULLETIN REPONSE À COMPLETER****FORMATION****Construire en bois : les enjeux acoustiques**

Jeudi 5 et vendredi 6 mars 2026

Présentiel à Lyon (69)

Date limite d'inscription le 23 février 2026

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription:

Tél : Mail :

☐ participera à la formation les 5 et 6 mars 2026☐ 540 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)☐ 660 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

Nombre de participants :

Montant :€

Pour cette formation, mobiliserez-vous un financement OPCO :

☐ oui☐ non

Si oui, précisez le nom de l'OPCO :

Souhaitez-vous nous faire part de difficultés nécessitant une adaptation de la formation :

☐ oui☐ non**Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?**☐ emailing☐ réseaux sociaux☐ news Fibois☐ encart publicitaire☐ bouche à oreille☐ autre : précisez.....**A retourner par courrier avec le règlement à****Date / Cachet / Signature****Fibois Auvergne-Rhône-Alpes****10 Allée des Eaux et Forêts****63370 LEMPDES**

Formations réalisées en partenariat avec :



Fibois AuRA est membre de



avec le soutien de



V 2 du 13 janvier 2026